



Contractuels

Même travail, mêmes fonctions, droits équivalents, possibilité de devenir titulaire.

Défendre les droits des agents publics, contractuels comme titulaires, au cœur du syndicalisme porté par l'UNSA.

Ce que l'UNSA a obtenu depuis 2018 :

- Une indemnité de fin de contrat pour les CDD de moins d'un an.
- L'accès à la protection sociale complémentaire dans les mêmes conditions que les fonctionnaires.
- Les mêmes droits parentaux que les fonctionnaires (congé parental, congé pour élever un enfant).
- L'accès aux congés pour validation des acquis de l'expérience, au bilan de compétences et à la période de professionnalisation.
- L'obligation de réemploi après le congé de solidarité familiale et le congé de formation professionnelle.
- Le versement de l'indemnité compensatrice de congés payés en cas de démission ou d'impossibilité de prendre ses congés payés pour raison de santé.
- La prise en compte du temps partiel comme du temps plein dans le calcul de l'ancienneté de service, ainsi que de certains congés, pour l'accès aux concours des trois versants de la Fonction publique et pour le reclassement.
- La portabilité du CDI entre les trois versants.
- Pour les contractuel-le-s de l'État, l'accès à l'aide à l'installation des personnels.



+ de respect

Je vote UNSA



UNSA
Votre alliée du quotidien